

**MAIRIE :
SASSEY**

**TRANSFERT DE PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 14/09/2021	
Par :	SAS DRAKKAR DEVELOPPEMENT
Représenté par :	Monsieur DORMEAU AYMERIC
Demeurant à :	216 ROUTE DE NEUFCHÂTEL 76420 BIHOREL
Sur un terrain sis :	RUE DE LA LICORNE
à :	27930 SASSEY 615 A 365
Nature des Travaux :	création de 16 lots à bâtir

N° PA 027 615 19 F0001 T01

Transfert : Total

Surface de plancher transférée :
7 m²

Surface taxable transférée :
7 places de stationnement

Destination : Habitation

Le Maire de la commune de « SASSEY » ;

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande de transfert de permis de construire susvisée ;

Vu l'avis de dépôt affiché en mairie le 14/09/2021 prévu à l'article R 423-6 et conformément à l'article R 424-5 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le permis de construire n° PA 027 615 19 F0001 accordé le 30/04/2019 et modifié le 01/12/2020 à SNC LES TERRES A MAISONS NORMANDIE ;

Vu l'accord de transfert total entre le titulaire du permis sus visé et le futur bénéficiaire ;

..... ARRETE

Article 1 : Le permis de construire n° PA 027 615 19 F0001 est **TRANSFERE TOTALEMENT** à SAS DRAKKAR DEVELOPPEMENT .

Article 2 : Les clauses, conditions et prescriptions contenues dans le permis initial sont maintenues et devront être respectées.

Fait à : SASSEY

Le 28/09/2021

Le Maire



JUPILLE Pascal

Affiché en mairie le : 28/09/2021

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.